

**Comité des usagers du numérique
14 janvier 2019
Compte-rendu**

Participants :

Animateurs : Philippe Rafanot, Sandrine André, Rémy Cabaret

Usagers : Pascal Bornet, Cyril Bourgogne, Gisèle Ekobé, Florine Gand, Madelein Hubert, Marc-Eric Muller, Eric Portrait, Benoît Ribon, Francis Schillio

Ordre du jour :

- Nouvelles fonctionnalités de la plateforme citoyenne
 - Rappel du calendrier et de l'organisation du comité des usagers du numérique
 - Points divers
-

Compte-rendu

1. Plateforme citoyenne : évolutions

Le comité des usagers du numérique a porté sur les évolutions de la plateforme citoyenne participer.strasbourg.eu, et en particulier, sur la façon d'y intégrer les initiatives citoyennes.

Les points suivants ont été discutés :

- On préférera parler d'initiatives citoyennes que de gestes citoyens
- Ils aident : prénom + initiale du nom OU case à cocher pour choisir de faire apparaître son nom ou pas
- Dans le formulaire de dépôt d'une initiative, il faudra ajouter un champ « En qualité de (nom de l'association, entreprise, collectif,...) : ... »
- La page devra être référencée pour être la plus visible possible
- Il est possible de signaler un usager qui ne respecte pas les conditions d'utilisation des commentaires au modérateur grâce à un bouton « signaler » :
- il sera banni pour un temps et ne pourra plus utiliser les fonctionnalités interactives de la plateforme, une bulle d'aide expliquera "signaler"

Critères de recevabilité d'une initiative :

il n'y a pas de définition arrêtée du « bien commun » à ce jour. On peut éventuellement s'inspirer d'autres plateformes (Vision Strasbourg). La définition issue du Sommet citoyen :

Initiative citoyenne : *Projet porté uniquement par des citoyens- acteurs qui œuvrent pour le bien commun.*

Celui-ci pourra nécessiter sur demande une coopération de l'administration. Cette éventuelle intervention doit se situer au plan des supports (logistique, accompagnement, support de communication...) mais doit se dispenser de toute ingérence.

Des questions éthiques se posant, il appartient bien à l'initiative citoyenne de décider quand et où la collectivité doit ou peut s'impliquer.

- Restrictions : la mention suivante est proposée : « L'initiative ne peut comporter aucun élément à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi, portant atteinte aux bonnes mœurs »
- La question du but de l'initiative est abordée : enrichissement personnel, but commercial, conflit d'intérêt ; il conviendra de trancher en fonction des premiers projets proposés et d'ajuster.
- Si l'initiative est portée par une association, elle doit être déposée par une personne physique mais en tant que représentant d'une personne morale.
- Niveaux de maturité de l'initiative : se référer à la classification des conseils de quartier
- Filtrage possible des initiatives par thématiques
- Ajout de mots-clés / tags : pas possible à ce jour
- Les initiatives sont modérées à priori par la Mission Participation citoyenne selon les critères définis

- La collectivité devra indiquer dans la rubrique comment & sous quelles conditions le porteur peut prendre contact avec la collectivité pour un soutien logistique (mise à disposition d'une salle, autres...) ou réglementaire (aide juridique)
- Lors de la l'analyse par la MPC, la collectivité pourra conseiller le porteur de transformer une initiative, soit en pétition, soit en projet soumis au budget participatif.
- Durée de validité d'une initiative : 2 relances (tous les 3 mois) restées sans réponse, soit 6 mois ; un changement de porteur sera possible.
- Système d'alerte mail pour être informé des nouvelles initiatives (pas de flux RSS)

Le lancement des initiatives citoyennes est prévu pour le 21 mars et donnera lieu à une cartopartie : recensement des initiatives sur le terrain afin d'initialiser le nouveau module.

A terme, la plateforme pourra être un lieu de communication sur les thématiques participatives de l'Eurométropole ou de communes de l'Eurométropole.

2. Rappel du calendrier

Le calendrier prévisionnel des prochains comités est le suivant. Il est précisé les thématiques traitées. Chaque comité sera animé par 2 agents de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Date	Thème
14-janv	Participation citoyenne
25-févr	Mon Strasbourg
18-mars	inclusion numérique
24-avr	Services mobiles
20-mai	Participation citoyenne
17-juin	Mon Strasbourg
16-sept	inclusion numérique
14-oct	Services mobiles

Lors de la session du 18 mars, nous accueillerons le responsable d'Emmaüs Connect Strasbourg.

Les sessions se tiendront sur le créneau de 18h00 à 20h00 en salle des conférences (niveau 1 du Centre administratif), sauf celle du 17 juin qui aura lieu en salle 144 (niveau 0).

3. Points divers

2 documents sont soumis à la signature des participants qui n'étaient pas présents lors de la session précédente :

- Cession de droit à l'image
- Protection des données personnelles

En raison du taux d'absentéisme, il est proposé de rouvrir les candidatures pour le comité des usagers du numérique. Si vous connaissez des volontaires intéressés, merci de leur indiquer de prendre contact avec sandrine.andre@strasbourg.eu avant le 15/02.

Pour poursuivre la réflexion sur la participation citoyenne :

- Guide « co-construire les politiques publiques » (joint au présent compte-rendu)
- Plateforme FUN – MOOC « [Participation citoyenne : méthodes et civic tech](#) »

Et pour préparer les sessions sur l'inclusion numérique :

- Plateforme FUN - MOOC « [Enjeux et bonnes pratiques de la médiation numérique pour les territoires](#) » (démarre le 11 mars)

Prochaine réunion :

Lundi 25 février à 18h00, salle des conférences (1^{er} étage du Centre administratif)

Pièces jointes :

- *Support de présentation*
- *Guide « co-construire les politiques publiques »*